



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) N° 05/57
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 29 avril 2005

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le FMI conclut les consultations au titre de l'article IV avec le Cameroun

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu le 22 avril 2005 les consultations au titre de l'article IV avec le Cameroun¹. Le Conseil d'administration a également approuvé le suivi par les services du FMI du programme économique du Cameroun pour 2005.

Informations générales

Ces dernières années, le Cameroun a continué de bénéficier de la stabilité politique et d'une robuste croissance économique, et le revenu par habitant a graduellement augmenté en conséquence. Le niveau des revenus reste cependant très inférieur à ce qu'il était avant la crise économique qui a conduit à la dévaluation de 1994 et le Cameroun se situe juste au-dessus du premier quintile (au 141^e rang sur 177 pays) sur l'indice du développement humain, construit à l'aide d'une combinaison d'indicateurs comprenant l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation des adultes, le taux de scolarisation primaire et le revenu par habitant.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. La présente NIP rend compte des points de vue exprimés par le Conseil d'administration lors de l'examen du rapport des services du FMI le 22 avril 2005.

En dépit d'une solide progression du PIB, la situation budgétaire du Cameroun s'est dégradée en 2003-04; si cette tendance se poursuivait, elle compromettrait les perspectives de stabilité macroéconomique, de croissance et de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, les autorités n'ont fait que des progrès limités ces dernières années afin de réduire les obstacles qui freinent de longue date l'expansion du secteur privé, tels que l'insuffisance des investissements dans les infrastructures et le capital humain, la médiocrité des services fournis par des entreprises publiques en difficulté et le climat des affaires, assombri par les faiblesses de la gouvernance. Pour toutes ces raisons, l'accord FRPC approuvé en faveur du Cameroun en 2000 a dérapé au début de 2004 et son exécution a été suspendue dans les mois qui ont suivi.

Les autorités entendent établir pour l'année 2005 un solide bilan d'exécution de leurs politiques dans le cadre d'un programme de référence. Les premières initiatives prises par le gouvernement qui est entré en fonctions en décembre 2004 ont été encourageantes. La bonne exécution du programme de référence et d'un accord FRPC par la suite renforcerait les perspectives de croissance et de réduction de la pauvreté et permettrait au Cameroun d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE en 2006. Un programme de référence est un mécanisme de suivi informel pour lequel le Conseil d'administration n'est pas tenu d'avaliser le programme économique du Cameroun.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs ont salué la bonne performance de l'économie camerounaise, qui se traduit par une croissance forte, un faible niveau de l'inflation, et un faible déficit du compte courant, ainsi que par des progrès dans le domaine des réformes structurelles. Les réformes dans les secteurs de la santé et de l'éducation ont aussi connu des progrès tangibles, ce qui, avec l'accroissement du revenu par habitant, a favorisé une amélioration significative des indicateurs sociaux. Toutefois, les administrateurs ont noté que de nombreux défis restent à relever, en particulier, la nécessité de renforcer les résultats budgétaires afin d'assurer la soutenabilité de la dette, et de réduire les entraves au développement du secteur privé, élément clé d'une croissance forte et durable susceptible de contribuer à une réduction significative de la pauvreté à moyen terme.

Les administrateurs ont salué la décision des autorités de mettre en œuvre un ambitieux programme qui devrait être suivi par les services du FMI. Des performances tangibles au cours de ce programme devraient permettre de maintenir un environnement macroéconomique stable et devraient servir de fondement pour un programme de réformes à moyen terme appuyé par la FRPC. Les administrateurs se sont vivement félicités de l'intention exprimée par les autorités de redoubler leurs efforts de réformes en ce sens, ce qui devrait leur permettre de remplir les conditions du point d'achèvement de l'initiative PPTTE renforcée.

Les administrateurs ont observé que les résultats budgétaires de 2003 et 2004 ont été mitigés, surtout en ce qui concerne les revenus non pétroliers, et que des progrès seulement limités ont eu lieu en matière de renforcement de la gestion des finances publiques. Ils ont exprimé des préoccupations quant à la forte détérioration de la

situation financière des grandes entreprises publiques, qui accroît les obligations budgétaires effectives et éventuelles de l'État. Dans ce contexte, le Conseil a favorablement accueilli l'engagement du gouvernement à améliorer les résultats budgétaires et la gestion des finances publiques, en réalisant notamment un programme budgétaire ambitieux en 2005, visant à mobiliser les recettes non pétrolières et à limiter les dépenses non prioritaires tout en augmentant les dépenses d'investissement.

Les administrateurs ont souligné que la mobilisation des recettes budgétaires nécessitera des réformes fiscales continues visant à élargir l'assiette fiscale en limitant les exonérations et en renforçant le recouvrement des impôts dans le secteur informel. L'assistance technique, si elle est utilisée de façon appropriée, permettra d'accompagner ces efforts. De plus, ils ont invité les autorités à mettre en place une procédure budgétaire spécifiant le mode d'affectation du surplus de recettes pétrolières.

En ce qui concerne les dépenses, les administrateurs ont insisté sur l'importance de limiter les dépenses hors intérêts et d'améliorer leur profil en donnant plus de priorité aux dépenses d'infrastructures et à celles relatives aux secteurs sociaux afin d'améliorer le climat des affaires et de réduire la pauvreté. Ils ont invité les autorités à prendre rapidement des mesures pour restructurer les entreprises publiques en les préparant à la privatisation, ce qui permettrait de limiter la charge que ces entreprises font peser sur le budget et d'améliorer la fourniture des services attendus. Par ailleurs, les administrateurs ont fait part de leur préoccupation au sujet de la suspension du mécanisme d'ajustement mensuel des prix de produits pétroliers en fonction des prix du marché international. Ils ont aussi souligné l'importance de poursuivre la maîtrise de la masse salariale et l'amélioration de la gestion du personnel de l'État.

Les administrateurs ont encouragé les autorités à tirer avantage des progrès réalisés grâce à la mise en place d'un système de gestion financière informatisée (SIGEFI). Ils ont également souligné la nécessité d'améliorer les délais de production, la couverture et la qualité des données budgétaires, y compris en ce qui concerne les versements et les utilisations des ressources PPTE. Ils ont aussi souligné sur l'importance de renforcer le suivi et la gestion de la dette publique, en évitant d'accumuler des arriérés intérieurs ou relatifs à la dette extérieure rééchelonnable, en réglant les arriérés du compte PPTE et en élaborant et mettant en œuvre un plan réaliste du service de la dette. Les administrateurs ont encouragé les autorités à mettre à jour la situation de la dette extérieure des entreprises publiques en vue d'une analyse exhaustive de la soutenabilité de la dette.

Les administrateurs ont fait remarquer que la réalisation de la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) demeure un réel défi. Ils ont souligné l'importance de hiérarchiser les dépenses, d'améliorer leur qualité, et de mettre en œuvre des stratégies à moyen terme élaborées en collaboration avec la Banque mondiale. Dans cet esprit, ils ont salué de l'intention des autorités de réviser les éléments clés du DSRP, de démarrer les travaux sur un cadre de dépenses à moyen terme, et de renforcer la mise en œuvre et le suivi des projets de réduction de la pauvreté, y compris ceux financés sur fonds PPTE.

Les administrateurs ont souligné la forte priorité que les autorités devraient accorder à la réduction des entraves à la croissance du secteur privé. En particulier, les investissements dans les infrastructures et le renforcement du système juridique, et en général de la gouvernance, seront essentiels pour améliorer le climat des affaires et rehausser la confiance des investisseurs. À ce titre, les efforts doivent être redoublés pour renforcer la lutte contre la corruption. Pour cela, il est nécessaire de continuer avec détermination la mise en œuvre du programme national de gouvernance en insistant plus sur les résultats que sur les intentions et objectifs généraux. Tout en notant l'adoption des lois créant la Cour des comptes et le Conseil constitutionnel, ils ont insisté sur l'importance de rendre opérationnelles ces deux institutions et d'intensifier les efforts visant à obtenir des résultats concrets. Les administrateurs ont favorablement accueilli les plans élaborés par les autorités en vue de renforcer la gestion financière et d'accroître la transparence, en particulier dans le secteur pétrolier, en éliminant progressivement les dépenses extrabudgétaires et en adhérant à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives. Tout en se félicitant de l'évaluation indiquant que le secteur bancaire commercial est solide, ils ont engagé les autorités à remédier aux faiblesses des institutions financières publiques.

Les administrateurs ont considéré que l'appartenance à l'union monétaire régionale a été bénéfique pour le Cameroun, en l'aidant à contenir l'inflation à un faible niveau et à maintenir la stabilité macroéconomique. Ils ont appelé les autorités à suivre de près l'évolution de la compétitivité et à accélérer les réformes structurelles en vue d'améliorer l'efficacité globale de l'économie.

Les administrateurs ont salué les avancées notables dans l'amélioration des comptes nationaux et des données budgétaires ainsi que les plans visant à améliorer les données sur la pauvreté et les indicateurs sociaux. Ils ont souligné la nécessité d'améliorer les données du secteur réel, et en particulier, la production des données sur la balance des paiements.

Les administrateurs ont favorablement accueilli le rapport d'évaluation *ex post* des performances réalisées dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, et ont été généralement en accord avec les recommandations formulées dans ce document. Parmi les leçons à tirer pour la conception des futurs programmes, ils ont notamment souligné le besoin de définir les conditionnalités structurelles de manière à renforcer l'appropriation des programmes par les autorités et de privilégier les résultats par rapport aux procédures, et d'assurer une coordination et une collaboration efficaces entre le FMI et la Banque mondiale. Plusieurs administrateurs ont été d'avis que, au-delà du court terme, à moyen terme, un soutien fort sans engagement financier serait le meilleur moyen pour le FMI d'aider le Cameroun à faire face à ses défis économiques.

Les notes d'information au public (NIP) font partie des efforts déployés par le FMI pour promouvoir la transparence de ses vues et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées, avec le consentement du ou des pays concernés, après examen par le Conseil d'administration des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres, de la surveillance de l'évolution régionale, du suivi post-programme et des évaluations a posteriori des programmes appliqués par les pays membres nécessitant un engagement à plus long terme. Les NIP sont diffusées aussi après examen par le Conseil d'administration de questions de politique générale, sauf dans les cas particuliers où le Conseil en décide autrement.

Cameroun: Indicateurs Economique et Financiers, 2002-04

	2002	2003 Est.	2004 Est.
	(Variation annuelle en pourcentage; sauf indication contraire)		
Revenu national et prix			
PIB en prix constants	4.2	4.5	4.3
<i>dont</i> : PIB non pétrolier	4.6	4.8	4.7
Déflateur du PIB	1.9	1.1	0.7
Prix à la consommation	2.8	0.6	0.3
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	6,869	7,260	7,620
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	102	98	89
Commerce extérieur			
Volume des exportations	-7.0	6.9	6.1
<i>dont</i> : secteurs non pétroliers	-6.6	12.3	12.2
Volume des importations	1.9	-0.6	7.4
Prix moyen à l'exportation du pétrole (\$ EU/baril)	23.6	27.3	35.0
Taux de change effectif réel	5.9	2.9	0.4
Termes de l'échange	0.0	-0.8	0.2
Monnaie et crédit (fin de période)			
Monnaie au sens large (M2)	18.3	-0.9	7.3
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyenne)	5.4	5.3	5.3
Taux d'escompte (fin de période ; en pourcentage)	6.5	6.0	6.0
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)		
Epargne nationale brute	11.3	14.5	14.9
Investissement intérieur brut	18.3	16.9	16.6
Opérations de l'administration centrale			
Total des recettes (hors dons)	17.9	17.5	16.3
Recettes pétrolières	5.4	4.5	4.3
Recettes non pétrolières	12.5	13.1	12.0
Recettes non pétrolières (en % du PIB non pétrolier)	14.2	14.5	13.5
Total des dépenses	17.3	16.8	17.1
Total des dépenses hors intérêts ¹	13.7	13.6	14.1
Dépenses d'investissement ²	2.2	2.1	1.8
Solde budgétaire global (hors variation nette des arriérés)			
Hors dons	0.5	0.7	-0.9
Dons compris	0.8	1.3	-0.7
Solde primaire ^{1 3}	4.2	4.0	2.1
Solde primaire non pétrolier (en % du PIB non pétrolier)	-1.3	-0.6	-2.4
Secteur extérieur			
Solde extérieur courant (dons compris)	-7.0	-2.4	-1.6
VAN de la dette extérieure	54.8	42.5	43.4
	(en pourcentage des exportations de biens et services)		
Service de la dette extérieure (avant allègement de la dette)	27.9	26.1	22.5
Service de la dette extérieure (après allègement de la dette)	10.0	8.8	6.9

Sources: autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ hors investissements financés sur ressources extérieures, dépenses de restructuration et indemnités de départ.

2/hors dépenses de restructuration.

3/hors dons extérieurs et produit des privatisations.